



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pouvoir d'achat

Question au Gouvernement n° 1832

Texte de la question

POUVOIR D'ACHAT

M. le président. La parole est à Mme Nathalie Gautier, pour le groupe socialiste.

Mme Nathalie Gautier. Ma question s'adressait à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Le Président de la République fait de l'augmentation du pouvoir d'achat des Français une priorité pour 2005. Belle promesse ! Mais je crains qu'il n'y ait tromperie.

Les Français constatent en effet le contraire quand ils passent à la caisse : les prix augmentent, les salaires ne suivent pas, les prélèvements obligatoires s'alourdissent. La réalité que vivent les Français, c'est leur pouvoir d'achat qui baisse.

M. Yves Fromion. C'est la faute des 35 heures !

M. Dominique Dord. Évidemment !

Mme Nathalie Gautier. Pour une grande majorité d'entre eux, salariés au SMIC, salariés contraints au temps partiel, intérimaires, retraités modestes, il devient de plus en plus difficile de boucler les fins de mois.

M. Richard Mallié. C'est toujours les 35 heures !

Mme Nathalie Gautier. Ils doivent faire face au déremboursement massif des médicaments, à la hausse de la CSG et du RDS pour les retraités et les salariés, à la hausse du forfait hospitalier, à la taxe d'un euro sur les consultations médicales, à la hausse de 20 % des loyers dans le privé depuis 2003 - alors que, dans le même temps, 200 000 familles se voient exclues du bénéfice de l'aide personnalisée au logement -, à l'augmentation du timbre-poste à 53 centimes d'euro, et on leur annonce une hausse des factures de l'électricité et du gaz, une augmentation des billets de train et, aujourd'hui même, une hausse de l'abonnement téléphonique.

M. Richard Mallié. Demain, on rase gratis !

Mme Nathalie Gautier. Parallèlement, les salariés sont mis au régime sec : les fonctionnaires ont perdu 4 % de leur pouvoir d'achat, et les salariés du privé ne sont pas mieux lotis, avec une baisse de 0,5 % en 2003 et une stagnation en 2004.

M. Philippe Briand. Vous oubliez la hausse du SMIC !

Mme Nathalie Gautier. L'INSEE prévoit que le pouvoir d'achat des salariés ralentira au premier semestre 2005. *(Protestations continues sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. Arrêtez de crier, sinon je prolonge d'autant le temps de parole de Mme Gautier !

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)

Je vous en prie, madame, posez votre question.

Mme Nathalie Gautier. Comment le Gouvernement compte-t-il restaurer la confiance des consommateurs et le moral des ménages face à une telle dégradation de leur pouvoir d'achat ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire.

M. Jean-François Copé, ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire, porte-parole du Gouvernement. Madame la députée, vous m'avez posé votre question avec le sourire, permettez-moi de vous dire, avec le même sourire, que l'esprit de caricature ne vous va pas bien. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Si vous regardez le verre à moitié vide, laissez-moi le regarder à moitié plein.

M. Henri Emmanuelli. Vous êtes, vous, une caricature !

M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire. Depuis deux ans et demi, nous avons veillé scrupuleusement à tenir le pouvoir d'achat des Français, en augmentant le SMIC dans des proportions que vous-même n'aviez jamais atteintes, en augmentant la prime pour l'emploi de 10 %, en baissant l'impôt sur le revenu de 9 points...

M. Augustin Bonrepaux. Au profit de qui ?

M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire. ...de telle manière que cette baisse a profité d'abord aux classes moyennes. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli. Ça suffit, les mensonges !

M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire. Toutes ces mesures ont permis au pouvoir d'achat des Français d'augmenter trois fois plus vite qu'en Allemagne. ("*Eh oui !*" sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

Au-delà de la caricature, il y a les faits.

M. Henri Emmanuelli. La caricature, c'est vous !

M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire. Quant aux tarifs, madame Gautier, je forme le voeu qu'ils relèvent, un jour, d'une gestion rationnelle et non pas d'une approche aussi politicienne et démagogique. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*) Il faut, comme l'a souhaité Hervé Gaymard la semaine dernière, que nos grandes entreprises publiques puissent évoluer en fonction tout autant de leurs intérêts propres que de celui des Français.

M. Henri Emmanuelli. C'est insupportable !

M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire. Cela passe par la création d'une autorité administrative indépendante. Il faudra y songer.

M. Gilbert Biessy. Et par la concurrence !

M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire. La politique a pris une place tellement importante que cela vaut peut-être la peine de se recentrer sur ce qu'est d'abord l'intérêt général, l'intérêt des Français. De ce point de vue, la politique économique que nous menons n'a qu'un seul objectif...

M. André Chassaigne. Profiter aux plus gros !

M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire. ...aller chercher la croissance, pour qu'elle profite à tout le monde. Cela implique bien évidemment que nous fassions du pouvoir d'achat une priorité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Gautier](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1832

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 janvier 2005